

Guide élémentaire : « Aménagement et vie quotidienne de l'établissement »

F1

F2

F3

F4

RECOMMANDATIONS POUR UNE COUR ADAPTÉE

L'aménagement de la cour de récréation doit offrir la possibilité aux enfants d'être actifs et de vivre des expériences positives et agréables. Le contexte doit tenir compte des particularités telles que l'âge des élèves, leur nombre, la dimension et la configuration de la cour.

« Durant la récréation, les enfants devraient avoir la possibilité de jouer avec qui ils veulent, à des jeux qui leur plaisent et qui correspondent à leurs besoins et leurs champs d'intérêt. Ils devraient aussi avoir la possibilité de se familiariser avec la différence, de courir des risques, de gérer leur colère, de résoudre leurs conflits, d'appivoiser leurs peurs et leurs limites, et ce, sans nécessairement être dirigés par un adulte. En tenant compte des particularités et des contraintes d'une cour d'école, le personnel des écoles devrait donc tout mettre en œuvre pour permettre aux élèves d'y parvenir ». Pour réussir à l'école, mieux vaut ne pas manquer la récréation,

*Bureau des services éducatifs complémentaires,
Commission scolaire de Montréal, publication coordonnée par Pierre Chartrand*

I. Les textes

Selon les recommandations du guide de programmation ministérielle (brochure CNDP et article 5 - §1 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires. http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/40232_000.pdf), il existe des normes d'espace minimal de la cour d'une école à respecter en fonction du nombre des enfants.

En maternelle, les recommandations indiquent 400 m² pour la première classe et 100 m² pour chaque classe suivante ; en élémentaires la surface passe à 500 m² pour la première classe et 100 m² pour chaque classe suivante.

Des espaces de circulation pour la rentrée et la sortie des classes doivent être bien définis ainsi que l'accès des secours en cas d'accidents ou d'incendie.

Pour les écoles « de construction ancienne » dont les cours sont petites, il s'agira donc de définir un nombre de services de récréation qui permet aux enfants de bénéficier d'un espace suffisant pour bouger.

Selon l'article 31 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la récréation est un droit. « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge (...). Les Etats parties (...) encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ».

Considérant ce qui précède, un lieu est donc nécessaire pour ce temps et sa durée doit être suffisante.

Les élèves doivent bénéficier de 15 minutes effectives de temps récréatif. Ainsi, le temps destiné à la récréation ne doit pas comprendre la mise en rang ou le temps d'habillage des enfants.

II. Écoles maternelles et élémentaires : prendre en compte le nombre et l'âge des élèves

L'activité ludique est conditionnée par l'effectif des enfants dans la cour, la variété des espaces offerts, les équipements et le matériel disponibles. Des zones se définissent en fonction des jeux et des âges des enfants.

C'est un endroit caractérisé par le mouvement des élèves mais aussi par les relations sociales qui se tissent.

Une cour doit donc être aménagée afin de répondre aux besoins naturels des enfants, filles et garçons, petits et grands. Il faut savoir que sans aménagement, la cour est un lieu favorable aux conduites agressives, aux collisions, aux chocs violents. Ainsi la cour d'école doit être en priorité une aire de jeu, individuel et collectif, intensif ou calme, avec des espaces clairement délimités, marqués et connus de tous. Ses espaces sont adaptés aux différents âges de chacun et aux différentes activités possibles.

Les matériaux doivent être variés, privilégiant le mouvement et la sécurité : bois, gazon, dalles amortissantes. Les revêtements du sol doivent satisfaire aux exigences de confort et de sécurité de toutes les pratiques enfantines, et notamment d'amortissements des chocs (le sol bitumineux n'est donc pas conseillé).

Des espaces naturels sont à développer (arbres, arbustes, herbes, potagers, fleurs) et à penser comme délimitation des espaces. On sait que les capacités cognitives des enfants se développent plus vite quand ils sont exposés à des espaces verts dans leur vie quotidienne et notamment à l'école.

La cour de l'école doit laisser une place importante à la nature tout en pensant des espaces assez grands pour les activités physiques et sportives: les espaces verts et arbres contribuent à la sérénité du lieu et à servir de délimitation des activités. L'aménagement naturel d'une cour d'école peut permettre la réalisation de plusieurs projets et la tenue d'activités pédagogiques relatives à l'environnement et à la connaissance et découverte du monde (ex : plantations, abris pour les oiseaux, réalisation d'un jardin pédagogique, d'un potager, d'un composte).

Il est important de réfléchir à l'horaire des récréations et au nombre de services à prévoir en fonction de l'âge des élèves mais aussi du nombre d'élèves présents dans le même espace simultanément, pour des raisons de sécurité, de rythme de travail, d'accès aux espaces, de cohabitation entre des enfants d'âges très différents.

III. Des espaces dédiés

Dans la cour d'école, les espaces doivent être délimités et ne doivent pas interférer. On doit donc y trouver des marquages au sol, aux murs, utilisables par les enfants eux-mêmes, les professeurs et les animateurs, afin de zoner les lieux des différents types d'activités.

« Les enfants doivent avoir la possibilité de s'installer sur un banc ou tout autre relief favorable. Les jeux assis à deux ou à trois, plus calmes, sont plus volontiers localisés sur les zones périphériques. Il en est de même pour les jeux individuels ou en petits groupes type marelle ou corde à sauter. (...) »

Les enfants doivent avoir la possibilité de s'isoler, à l'abri des regards, mais en toute sécurité. (...) Certains enfants recherchent des espaces plus isolés ou cachés, car il n'est pas toujours facile, pour des jeunes comme pour des adultes, de vivre en collectivité toute la journée. (...)

Il est souhaitable que les enfants aient à leur disposition des matériaux (sable, terre) et des possibilités de mettre en scène leurs jeux symboliques (pouvoir arracher de l'herbe pour jouer à faire la cuisine, par exemple). Dans les écoles maternelles qui possèdent encore des bacs à sable, force est de constater que cet espace concentre une forte activité ludique de manipulation (« fabriquer du sable doux, l'échanger, en donner, etc.) développant, comparativement aux autres jeux de cour, une plus grande richesse dans les relations sociales. (...)

Les arbres ont plusieurs fonction : ils fournissent de l'ombre quand il fait chaud, ils abritent du vent. »

Extraits de l'interview de Julie DELALANDE parue dans la revue EPS1 n°133

⇒ Aménager des zones distinctes

Délimiter la cour d'école en différentes zones est nécessaire. La cour doit regorger de possibilités d'activités. Dans tous projets, même si la place disponible est très contrainte, il faudra trouver le moyen de permettre qu'existent des espaces dédiés à la variété des activités.

La diversité des zones doit permettre à tous les enfants, tant les garçons que les filles, les petits que les grands, d'agir et de varier leurs actions pendant les récréations, les moments d'activités périscolaires ou les temps d'E.P.S ou de sport scolaire utilisant la cour comme espace de motricité.

⇒ Exemples de zones incontournables

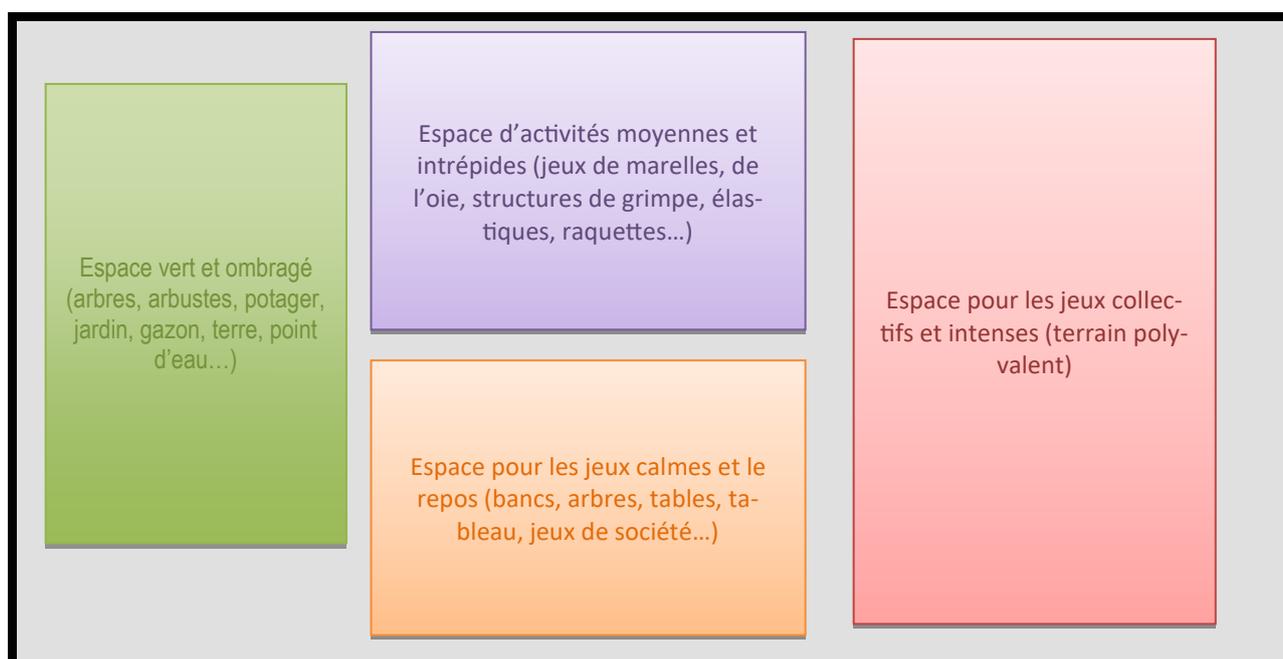
- **Zone d'activités intenses** pour les jeux de ballons, de course, avec des cages, des paniers de basket, des terrains pour les jeux traditionnels nécessitant de courir ou l'utilisation d'un petit matériel (ballon, freesbe...), avec tracés au sol, au mur, permanents ou temporaires. Cet espace doit être d'au moins 15 x 20m si possible, et ne pas être placé au centre de la cour.
- **Zone d'activités intrépides** pour les jeux de grimpe, avec ou sans structures, cordes, barres, permettre la gymnastique et les acrobaties sur un sol de réception ou gazonné...

- **Zone d'activités moyennes** pour les jeux de balles avec des tracés au mur (tennis et balles en mousse), des tracés au sol pour les engins de roue (vélo, tricycles, draisnières, planches à roulettes, patinettes, dont le circuit doit mesurer au minimum de 150 à 200m), des zones où l'on peut pratiquer la corde à sauter, le cloche-pied, échasses, jouer aux élastiques ou à des jeux de marelle, jeu de l'oie, labyrinthe, tirer des objets roulant, transvaser grâce à des bacs à sable, à semoule, à eau...
- **Zone calme** pour les jeux de société, des jeux de billes, les activités créatives et artistiques avec des craies, des ardoises, dessin collectif, tableau, un système de son pour écouter de la musique et pour danser, des rubans, des anneaux, du matériel de cirque, des accessoires de théâtre, des poupées, des livres...
- **Zone d'activités liées à l'environnement** : jardin, potager, espace fleuri, arbres ;
- **Zone de détente** avec un espace ombragé qui permet la libre discussion, avec des bancs, des poufs...
- **Zone libre** pour la circulation des personnes qui souhaite flâner...

Ces zones doivent coexister et il est intéressant de placer la zone la plus investie par les garçons à côté de la zone la plus investie par les filles afin de rendre poreuses ces zones et que la mixité fille-garçon gagne du terrain dans la cour d'école (cf. <https://matilda.education/app/course/view.php?id=218>)

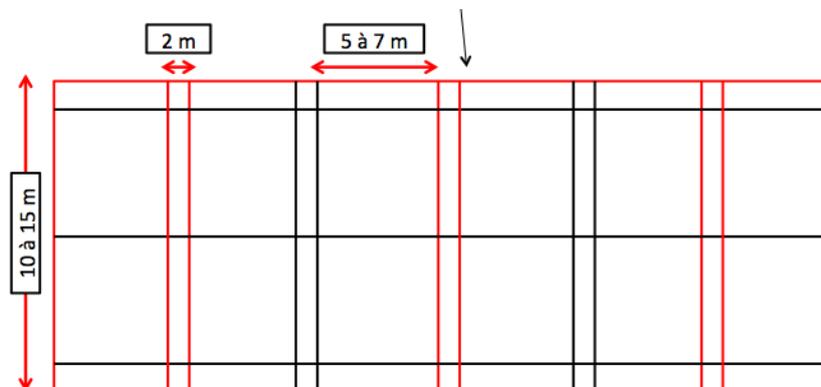
Toutes ces zones d'activités doivent répondre aux normes françaises de sécurité et aux règles d'hygiène élémentaires.

Exemple de zones à envisager lors de l'aménagement de la cour, zones à insérer dans la configuration spécifique de l'école. Entre les trois/quatre grandes zones, il est aisé de se déplacer puisque des chemins naturels se créent entre et autour de chaque zone

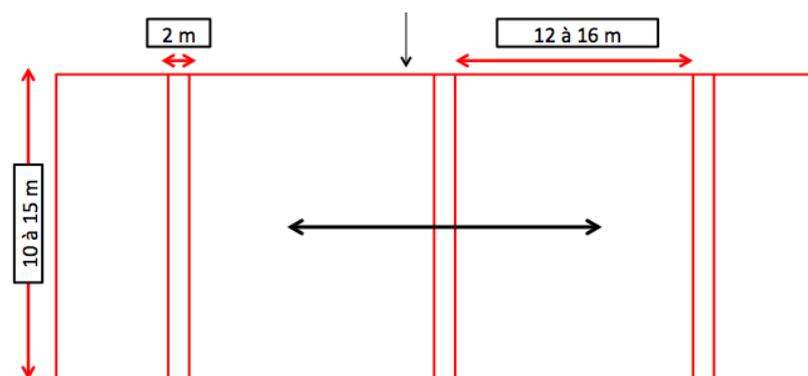


Quelques exemples de marquage au sol pour la zone d'activité intense: terrain polyvalent (mètreage idéal)

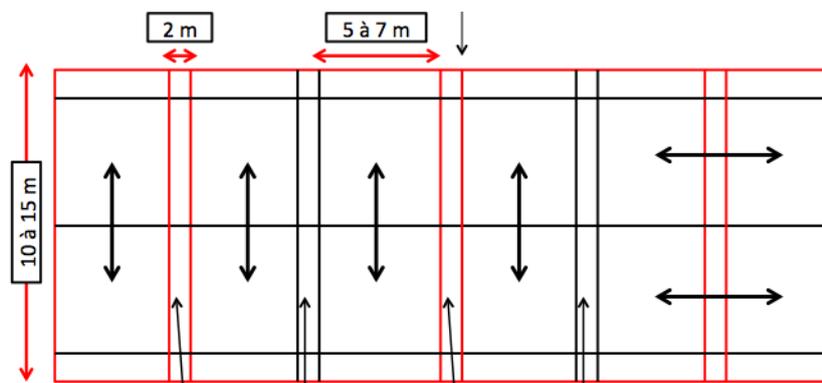
Pour la zone de jeux intensifs et collectifs, pour un terrain polyvalent, il est nécessaire de tracer au sol un (des) terrain(s), simples de compréhension pour les enfants. Ainsi, deux couleurs suffisent à la réalisation des tracés d'un terrain multi-usages. Exemple : schéma à retravailler



L'utilisation des seuls tracés rouges du terrain polyvalent permet de jouer à de nombreux jeux collectifs, comme le bétet, le ballon au prisonnier, balle au capitaine, l'épervier, et à de nombreux jeux pré-sportifs comme le football, le handball, le rugby. Exemple : schéma à retravailler



En utilisant l'ensemble des tracés du terrain polyvalent, et en jouant également sur la largeur, cela permet de décupler le nombre de terrains de jeux et ainsi de diversifier les jeux de cour et donc de moduler les dimensions du terrain en fonction du nombre de joueurs. Des couloirs neutres se dessinent entre les terrains, permettant d'assurer une meilleure sécurité des joueurs. Exemple : schéma à retravailler



IV. Des temps consacrés

Aménager la cour de l'école c'est structurer l'espace et le temps pour proposer des moments qui permettent un mieux-être des enfants.

Il s'agit d'offrir la possibilité de disposer d'un temps normé, nécessaire ou imposé : 15 minutes effectives pour chaque récréation, 1h30 à 2h pour la pause méridienne, 1h pour les activités péri-éducatives, 45 minutes à 1h30 d'EPS.

Ces temps ont des objectifs différents, mais tous doivent répondre au bien être de l'enfant : pause scolaire pour se ressourcer, apprentissages pédagogiques, activités ludiques...

Le temps passé dans la cour doit être assez long en fonction des objectifs recherchés, mais pas trop non plus. Bien pensé, il participe à la promotion d'un environnement favorable au bien être de l'enfant (réussite scolaire, santé, jeux, développement des compétences psychosociales) et apporte sa contribution à un bon climat.

V. Du matériel commun et à disposition

Mettre à disposition des kits « jeux de cour » (matériel + fiches « jeux »), communs aux différents temps d'utilisation de la cour, choisis en fonction de l'espace de jeu disponible et de l'âge des enfants, permet à tous les enfants de s'épanouir et prendre du plaisir. Ce matériel peut changer en fonction des périodes de l'année, de la météo, en fonction de l'âge des enfants, en fonction de ce qui aura été vu en classe, en EPS, en activités périscolaires. Les enfants peuvent être source de proposition de jeux, d'activités, de fiches...

Il est nécessaire de prévoir des sacs ou des caisses de rangement afin que le matériel soit toujours rangé et ordonné, d'aménager un lieu pour ranger le matériel facilement accessible et à proximité de la cour, de vérifier régulièrement l'état du matériel mis à disposition afin qu'il soit toujours en bon état et en quantité suffisante.

Liste de matériel possible en fonction des zones

Zone d'activités intenses : balles, ballons, freesbe, foulards, dossards, relais, cages pliables, des paniers de basket mobiles, coupelles, cônes, lamelles lestées en caoutchouc...

Zone d'activités intrépides : cerceaux, petits tapis...

Zone d'activités moyennes : balles en mousse, raquettes, volants, cibles et balles scratch, engins de roue (vélo, tricycles, draisiènes, planches à roulettes, patinettes, corde à sauter, échasses, élastiques, des palets pour les jeux de marelle, jeu de l'oie, labyrinthe, craie, lamelles en caoutchouc, petits objets roulant à tirer, seaux, bouteilles, gobelets...

Zone calme: jeux de société, jeux de billes, craies, crayons, feuilles, ardoises, un système de son pour écouter de la musique, CD, fiches de danses et de rondes, des rubans, des anneaux, des cerceaux, du matériel de cirque, des accessoires de théâtre, des poupées, des livres...

Zone d'activités liées à l'environnement : arrosoir, petits outils de jardinage...

Zone de détente : bancs, tables, chaises, poufs...